



SAUVEGARDE DES PAYSAGES DE CEZANNE

Association loi de 1901

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
Cours de la République
13120 GARDANNE

TELECOPIE et COURRIER A l'attention de Monsieur MENFI

Aix, le 2 novembre 2015

Monsieur Le Maire,

Nous avons bien reçu la réponse de votre Adjoint, Monsieur MENFI, à notre lettre du 15 septembre et nous le remercions vivement.

Nous sommes parfaitement d'accord sur le fait qu'il serait illusoire de figer la ville dans son état à l'époque de Cézanne.

En revanche, nous entendions attirer votre attention sur ce le fait que les paysages peints par Cézanne sont emblématiques d'une qualité paysagère, qui a été fortement dégradée du fait d'un étalement urbain insuffisamment contrôlé et peu soucieux de l'environnement.

A ce titre, le paysage que l'on peut voir autour du Cabanon du Claou est particulièrement significatif et c'est pour cela qu'il nous semble important de tout mettre en œuvre pour le protéger.

Nous considérons que cela reste possible, au regard des nombreux espaces péri-urbains à priori disponibles et situés en continuité et à proximité du centre urbain. Pour ce faire, il s'agit effectivement d'envisager une modification partielle du PLU sur ces secteurs

En effet, le projet incriminé est désolidarisé de la partie urbanisée et dénaturé, outre le paysage peint par Cézanne, un espace périurbain encore préservé et nous regrettons que, en 2010, lors du vote de votre PLU, notre Association, qui n'existait pas, alors, n'ait pu intervenir pour vous alerter sur ce point.

De plus, certes le projet préserve un cône de vue sur le cabanon lui-même, mais celui-ci ne présente pas grand intérêt car ce n'est pas le cabanon en tant que tel, qu'il faudrait préserver, mais le cône de vue du tableau lui-même, qui est amputé de la moitié et complètement dénaturé (cf. le document ci-joint)

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de notre considération, et restons à votre disposition pour toute information complémentaire,

Jacky CHABERT
Président

